



Aide financière maximale accordée pour les activités ou épreuves synthèses

Une aide financière peut être accordée pour les activités ou épreuves synthèses de programme.

- Si le groupe est petit (55 étudiantes et étudiants et moins inscrits à l'épreuve), un montant maximal de 100\$ peut être accordé;
- Si le groupe est volumineux (56 étudiantes et étudiants et plus inscrits à l'épreuve), un maximum de 4 \$ par étudiante ou étudiant inscrits à l'épreuve pourra être accordé en vue de remettre des tranches de 100 \$, correspondant à la valeur d'une bourse. Ceci afin de favoriser un plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants.

Sont éligibles à une aide financière :

- Les remises de bourse en lien avec une exposition de travaux scolaires;
- L'organisation et l'exposition de travaux de type académiques;
- La célébration en lien avec une mention honorifique en regard des travaux scolaires.